



République Française

Département
Du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation
Le 11 Juin 2021

Objet de la délibération

Demande de fond de concours de la MEL pour les équipements sportifs

CM 2021//06-D04

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 02/07/2021

**Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem**

Séance du 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 17 juin, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, F.TREDEZ, E.BARBAY, JM.CLERFAYT, A.KIMOUR, K.UDRY, J. AGNIERAY, P. MOUCHON, G. OUDAERT,

Absents excusés avec pouvoir :

G. CHATEAU >pouvoir à S. DUMORTIER, N. ROUBAUD >pouvoir à K. UDRY
V. DUCOURAU >pouvoir à Ch. MATHON , M. WALICKI >pouvoir à T. WIDHEN

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'un city parc au centre bourg et sollicite le fond de concours de la MEL concernant les équipements sportifs à hauteur de 50 % :

- L'estimation du coût des travaux HT est de : 88 547.20 € HT
- Le montant de la subvention fond de concours de la MEL – équipement sportif est de : 22 136.80 € soit 50% du montant après déduction de la subvention village et bourg
- L'autofinancement prévu est de : 22 136.80 €
- Subvention sollicitée départementale village et bourg : 44 273.60 soit 50%

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE ET AUTORISE à l'unanimité,**

- ↳ Le projet de création d'un city parc au centre bourg
- ↳ La demande de fond de concours de la MEL pour les équipements sportifs
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

